



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

DISCOURS

PREMIER MAI 2023

MUR DES FÉDÉRÉS



Le 1^{er} mai 2023, Dominique Goussot, vice-Président de la Libre Pensée a pris la parole devant le Mur des Fédérés au Père Lachaise, avec l'URIF FO, URIF CGT et l'URIF

FSU et devant un public nombreux.

Citoyennes, citoyens, chers camarades, chers amis,

En cette cent-trente-troisième édition de la journée internationale des travailleurs, instituée en 1890 par la Deuxième internationale qu'avait fondée l'année précédente à Paris Friedrich Engels pour marquer la reconstitution du mouvement ouvrier après l'écrasement de la Commune de Paris en 1871 et la disparition de l'Association internationale des travailleurs en 1876, je vous apporte le salut fraternel de la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP). Comme tous nos prédécesseurs depuis 1890, faisons de ce Premier-mai à la fois un moment de souvenir de la Semaine sanglante et des ouvriers américains de l'usine McCormick de Haymarket Square à Chicago, victimes en 1886 de la répression patronale parce qu'ils revendiquaient la journée de huit heures, ainsi qu'une journée de grèves et de manifestations de manière à poursuivre inlassablement le combat pour l'émancipation des travailleurs et de la société dans son ensemble, en un temps où le capital et les politiciens qui le servent entendent faire tourner la roue de l'Histoire à l'envers. Cette année, en France, cette journée prend un lustre particulier à la suite des trois mois de combat pour demander le retrait puis maintenant l'abrogation de la loi repoussant de 62 à 64 ans l'âge légal de départ à la retraite.

*

Citoyennes, citoyens, chers camarades, chers amis,

En dépit de son grand âge, la Commune de Paris reste pour nous non pas un modèle mais un drame et une source inépuisable de réflexion, tant en ce qui concerne son contenu politique émancipateur que ses apports à l'idée même de République sociale, chère au grand Jaurès.

La tragédie de la Semaine sanglante, dont la responsabilité incombe intégralement à l'infâme Adolphe Thiers, suscite aujourd'hui encore la douleur muette de l'effroi face au massacre : selon une évaluation de 2009 de l'historien Jacques Rougerie le nombre des victimes serait d'« *au minimum dix mille, probablement vingt mille, davantage peut-être* » Dans son recueil de 1872 intitulé *L'Année terrible*, Victor Hugo écrit : « *Un jour je vis le sang couler de toutes parts ; / Un immense massacre était dans l'ombre épars ; / Et l'on tuait. Pourquoi ? Pour tuer. Ô misère !* » C'est sans compter les quarante mille personnes arrêtées, traduites devant des conseils de guerre, déportées, voire fusillées. Comme le dit la chanson de Jean-Baptiste Clément (1836-1903) : « *La mode est aux conseils de guerre, / Et les pavés sont tout sanglants.* »

Marx (1818-1883) nous livre la leçon politique de la Commune de Paris. S'il considère en 1881 que la Commune « *fut simplement la rébellion d'une ville dans des circonstances exceptionnelles* », il en cerne néanmoins la nature profonde dans son essai du 30 mai 1871 intitulé *La Guerre civile en France* : « *C'est le peuple agissant pour lui-même et par lui-même* » ; « *La Commune se débarrasse totalement de la hiérarchie politique et remplace les maîtres hautains du peuple par des seroiteurs toujours révocables, remplace une responsabilité illusoire par une responsabilité véritable, puisque ces mandataires agissent constamment sous le contrôle du peuple* » ; « *La Commune ne supprime pas les luttes de classes [...]*

mais elle crée l'ambiance rationnelle dans laquelle cette lutte de classes peut passer par ses différentes phases de la façon la plus rationnelle et la plus humaine. » À cet égard, notons que la Commune réalise les réformes démocratiques essentielles que la bourgeoisie n'a alors pas accomplies : elle établit l'École laïque, gratuite et obligatoire pour les filles et les garçons ; elle protège les libertés individuelles par un décret du 14 avril 1871 ; enfin, par un décret du 2 avril 1871, elle sépare l'État des Églises pour garantir à tous la liberté absolue de conscience

Au chapitre de la République sociale, la mémoire ouvrière conserve, outre celui du décret du 20 avril 1871 interdisant le travail de nuit des boulangers, le souvenir du rapport, resté à l'état de projet, du militant de l'Association internationale des travailleurs (AIT) Leó Fränkel (1844-1896), président de la commission du travail de la Commune, préconisant de créer « *une organisation sociale qui donne aux travailleurs des garanties réelles de secours et d'appui, en cas de chômage et de maladie.* » Dès 1871, Leó Fränkel dessine les contours de l'assurance chômage et de la sécurité sociale pour remplacer les monts de piété. De son côté, autre membre de l'AIT, Augustin Avrial (1840-1904) rédige le décret du 16 avril 1871 par lequel la Commune réquisitionne les établissements industriels abandonnés par les patrons « *francs-fileurs* » afin de relancer l'activité économique sous la responsabilité de groupements coopératifs. Il s'agit d'un projet d'émancipation économique potentiellement expropriateur qui n'aboutit pas faute de temps.

*

Citoyennes, citoyens, chers camarades, chers amis,

La leçon de Marx et le bilan social de la Commune de Paris doivent

nous aider à mesurer la singularité de la période ouverte le 19 janvier 2023 pour combattre la contre-réforme des retraites, dont la puissante mobilisation d'aujourd'hui constitue une nouvelle étape de la confrontation entre un gouvernement minoritaire et les plus larges couches populaires animées par le besoin de conserver notre protection sociale au sens large, c'est-à-dire des salaires décents, des services publics de qualité et un système solidaire d'assurance contre les risques de l'existence. La population revendique tout simplement l'application du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : la nation « *garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.* »

Les multiples arguments avancés par le gouvernement pour justifier l'impérieuse nécessité de reporter l'âge de la retraite de 62 à 64 ans ont mis en évidence son appétence effrénée pour le mensonge. D'une part, tous régimes confondus, l'assurance vieillesse n'est pas en déficit actuellement. D'autre part, le déséquilibre prévu par le Conseil d'orientation des retraites reste très faible au regard tant de la masse des prestations versées chaque année, soit 350 milliards d'euros tous régimes confondus, que du produit intérieur brut annuel, soit 2 800 milliards d'euros environ. Un point de PIB supplémentaire en faveur des salaires, qui représentent actuellement 58 % seulement de la valeur ajoutée brute totale, contre 67 % en 2002, augmente l'assiette des cotisations de 25 milliards d'euros au moins et entraîne un surcroît de financement des régimes de salariés d'environ cinq milliards. Dans ces conditions, dans un contexte d'accroissement régulier de la productivité, modifier la répartition de la valeur ajoutée en faveur des salaires constitue la voie la plus sérieuse pour couvrir largement le déficit prévisionnel des régimes de retraite. Enfin, le problème central est celui de la politique de l'offre qui se traduit, pour le capital, par des milliards d'exonération de

cotisations. La compensation par l'État de ces exonérations, combinée avec des baisses massives d'impôt sur la production, alimente le déficit du budget de l'État et la spirale de la dette publique.

Sur le plan politique, l'épisode actuel d'intense lutte de classes met en évidence l'épuisement des institutions bonapartistes de la Cinquième République. Le gouvernement minoritaire ne tient que par la répression sans bornes et l'utilisation de toutes les dispositions antidémocratiques de la Constitution du 4 octobre 1958 : limitation du débat parlementaire, vote bloqué, adoption sans vote d'un texte. L'heure est venue de se débarrasser « *totalemment de la hiérarchie politique* » et de remplacer « *les maîtres hautains du peuple par des serviteurs toujours révocables* », comme l'écrit Marx. L'heure est venue de préparer l'élection d'une assemblée constituante. L'heure est venue, plus prosaïquement, de rejoindre les puissantes manifestations unitaires qui vont se dérouler aujourd'hui, de signer l'appel de la FNLP contre les violences policières d'État et de soutenir celle-ci face aux intimidations de l'extrême droite et des catholiques ultras.

Je vous remercie.